

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

ETATS GENERAUX DES FORETS DE LA RDC

**COMMUNIQUÉ FINAL**



Kinshasa, Janvier 2024

Il s'est tenu, du 18 au 23 janvier 2024, au Centre Nganda, à Kinshasa, les états généraux des forêts en RDC. Avec comme thème principal, « **Les forêts de la RDC, nouvelles locomotives de son développement socioéconomique et de lutte contre la pauvreté, le déséquilibre écologique, la disparition de la diversité biologique ainsi que les effets néfastes des changements climatiques et de la désertification.** ».

Ces assises étaient une opportunité de faire le point sur l'évolution du contexte politique, socioéconomique et environnemental du secteur forestier.

Ces travaux ont eu lieu à un moment déterminant de l'histoire de la gestion forestière en RDC, où les forêts doivent désormais être perçues non seulement comme solution à la crise climatique mondiale mais aussi et surtout comme un levier pour l'éradication de la pauvreté, partant des collectivités forestières, dans une perspective de développement durable.

La tenue de ces états généraux des forêts répond à l'une de principales recommandation de la Conférence Nationale Souveraine de 1991. C'est en effet cette dernière qui pour la première fois, avait proposé l'organisation de telles assises en vue d'aider le Gouvernement de la République à prendre des décisions stratégiques et à proposer un agenda des priorités dans une perspective d'amélioration de la gouvernance forestière et gestion durable des forêts.

Ces états généraux qui ont préparés le terrain pour des réflexions sectorielles avaient pour **objectifs** de:

- Lever des options fondamentales susceptibles d'insuffler une nouvelle dynamique dans le secteur forestier dont la contribution au budget national reste encore faible ;
- Fournir toutes les informations relatives aux écosystèmes forestiers, notamment aux données de productions forestières ;
- Contribuer à la réalisation d'un diagnostic complet de l'état des lieux de la gestion des forêts,
- Élaborer une vision prospective (politique forestière nationale) de gestion durable. Celle-ci devra servir entre autre à la révision du Code forestier ainsi qu'à l'élaboration des plans et stratégies du secteur ;
- Examiner les possibilités de la levée du moratoire en vue de l'attribution des nouvelles concessions forestières industrielles en définissant et adoptant une feuille de route concertée et consensuelle.

Ces états généraux ont réuni un large éventail de parties prenantes venu de toute la république, pour discuter des questions relevant de la préparation d'un nouvel agenda pour une gestion durable des forêts. Les différentes thématiques ayant alimentées les travaux des sous commissions se rapportaient à ce qui suit :

1. La gouvernance forestière,
2. L'exploitation forestière,
3. La conservation forestière,
4. La transversalité forestière
5. La légalité, la transparence, la traçabilité du bois et l'application de la loi forestière, ainsi qu'à
6. La fiscalité et parafiscalité forestière

Chacune d'elles comportant des sous thèmes détaillés dans le rapport final. Les constats majeurs pour chaque thématique avec les recommandations s'y rapportant sont notamment :

## 1. Dans le domaine de la **gouvernance forestière**

- Les forêts congolaises attirent et drainent une pluralité d'acteurs (nationaux et internationaux) aux perceptions et aux intérêts divergents ;
- L'existence de plusieurs pratiques illégales et prédatrices, ainsi qu'une faible prise en charge du secteur forestier.

Pour pallier à ces constats, il y a lieu de :

- ✓ Élaborer et mettre en application une politique forestière nationale et de réformer le code forestier pour prendre en compte plusieurs autres aspects qui se sont imposés avec le temps;
- ✓ Lever le moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières et annuler les actes illégaux pris par les personnalités non compétentes dans le secteur ;
- ✓ Encadrer les rôles et pouvoirs des parties prenantes, notamment de certaines personnalités ou acteurs politiques sans compétences dans le domaine forestier afin d'éviter les interférences et usurpation de pouvoir révolu à l'administration forestière.

## 2. En ce qui concerne l'**exploitation forestière**, le constat général est :

- ✓ Le non-respect des textes et un cadre réglementaire inadapté ou déficitaire
- ✓ L'absence d'un cadre de concertation opérationnel au niveau national et provincial

Les recommandations des participants ont été orientées vers :

- ✓ L'actualisation du cadre légal et réglementaire,
- ✓ La redynamisation du système de contrôle forestier et l'opérationnalisation du cadre de concertation entre les parties prenantes

## 3. Pour ce qui est de la **conservation forestière** en RDC,

- La dégradation et/ou la perte de la diversité biologique consécutive aux pressions anthropiques et/ou à la faiblesse ou absences d'instruments juridiques/réglementaires ; ainsi que
- L'absence ou la faiblesse des moyens financiers et institutionnels assortis de la non prises en comptes des pratiques et droits coutumiers ;

Pour y remédier, il est recommandé de :

- ✓ Renforcement des cadres légaux et réglementaires favorable à l'augmentation des superficies des zones de conservation selon différents modèles, avec pour objectif de couvrir jusqu'à 30% (CDB) de l'étendue du territoire national ; et aussi,
- ✓ Mettre en place des mécanismes de génération des co-bénéfices durables et équitables.

4. En parlant de **la transversalité des activités du secteur forestier** Il a été constaté

- ✓ Une insuffisance de collaboration entre les parties prenantes aux intérêts divergents et interagissant dans le domaine de gestion des ressources naturelles ; ainsi qu'une insuffisance des ressources financières propres susceptibles de soutenir la collaboration entre les parties prenantes
- ✓ Faible accès aux informations sur les bonnes pratiques de la gestion des forêts.

Il y a lieu de

- ✓ Redynamiser la collaboration entre les parties prenantes à différents niveaux,
- ✓ Promouvoir le savoir endogène, la recherche scientifique, moteurs des innovations et de la créativité.

5. Sur la **légalité, transparence, traçabilité du bois et application de la loi forestière**,

le constat majeur est que :

- ✓ Le manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des dispositions légales par les acteurs du secteur forestier
- ✓ L'incohérence des textes de loi et des mesures d'application dans le secteur forestier

Pour y remédier, il faut :

- ✓ Appliquer de manière effective, efficace et rationnelle les dispositions légales dans le secteur forestier,
- ✓ Harmoniser les textes légaux et réglementaires pour une bonne application sur terrain

6. Sur la **fiscalité et parafiscalité forestières**, il a été constaté,

- La fiscalité et la parafiscalité exorbitante fixée sans consultation ni analyse sur la compétitivité économique et commerciale lors de la fixation de taux
- L'absence des mesures fiscales incitatives à l'industrialisation du secteur forêt

- L'existence des conflits de compétence entre les administrations centrales et provinciales sur la perception des taxes induisant un faible contrôle forestier

Les participants recommandent d' :

- ✓ Assainir la fiscalité et la parafiscalité forestière en adoptant de façon concertée avec les acteurs majeurs, des mesures équilibrées et incitatives pour la sauvegarde et le développement du secteur forestier de la République Démocratique du Congo, et de régler les conflits de compétences inter institutionnels;
- ✓ Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de contrôle et mettre en œuvre des actions visant à motiver les agents concernés ; à les doter des moyens logistiques adéquats et à encadrer les assujettis au civisme fiscal en vue d'accroître le rendement

Aux termes des travaux sur les états généraux des forêts de la RDC, les participants espèrent vivement qu'une feuille de route sera établie et mise en application, pour que ces assises portent des vraies réponses qui vont transformer durablement la gestion du secteur forestier à travers le pays.

**Les participants.**